



**Fabienne Colboc,**  
Députée d'Indre-et-Loire  
Membre de la commission  
des Affaires culturelles et Education

---

## communiqué de presse

---

Paris, le 05 juin 2019

### **Adoption de la proposition de loi pour lutter contre la haine en ligne en Commission des Affaires culturelles et de l'Education**

Ce matin, en Commission des Affaires culturelles et de l'Education, les Députés ont adopté la proposition de loi pour lutter contre la haine en ligne dont Madame Colboc, Députée d'Indre-et-Loire, est rapporteure pour avis.

Madame Colboc a rappelé les principales mesures de ce texte qui vise à limiter la propagation des discours de haine sur les plateformes en ligne :

- Obligation pour les plateformes de retirer dans un délai de 24h, les contenus manifestement illicites d'incitation à la haine qui leur sont signalés.
- Mise en place d'une procédure de signalement simplifiée, d'un bouton unique de signalement, et d'une information sur les dispositifs de recours pour les victimes.
- Désignation d'un représentant légal en France.

Suite à l'avis du Conseil d'Etat, Madame Colboc a apporté plusieurs modifications importantes au texte:

- Réécriture de l'article 4 qui confie de nouveaux pouvoirs de recommandation et de sanction (jusqu'à 4% du chiffre d'affaire) au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en matière de lutte contre la haine en ligne.
- Formalisation du rôle d'alerte des associations spécialisées dans la prévention des discriminations et des discours de haine qui pourront transmettre les informations qu'elles jugent utiles au CSA.
- Ajout d'un volet éducatif pour que les élèves bénéficient d'une sensibilisation à la lutte contre la diffusion de la haine en ligne, et les professeurs d'une formation en la matière.

Madame Colboc a également amendé le texte pour ajouter une mesure importante de prévention pour les mineurs :

- Les plateformes en ligne seront tenues de sensibiliser les mineurs de moins de 15 ans, âge de la majorité numérique, lors de leur première utilisation, aux risques encourus en cas de diffusion de contenus haineux.

Madame Colboc portera l'ensemble des amendements adoptés ce matin, lors de l'examen de la proposition de loi en Commission des Lois le mercredi 19 juin.

Contact : Nathalie Perrot  
contact@equipeparlementairecolboc.fr  
téléphone 06 45 41 15 10

